

En 1897, les Etats-Unis ont établi un service de poste rurale comprenant 82 lignes postales; aujourd'hui, il y a, dans le pays voisin 44,373 lignes postales qui coûtent l'énorme somme de \$49,825,000. L'été dernier, j'ai visité les Etats-Unis afin de me renseigner sur leur système de poste rurale; à cette fin, je me suis rendu dans quelques uns des états, et je suis fier de dire que notre service est sous tous les rapports supérieurs à celui des Etats-Unis, et qu'il coûte beaucoup moins cher. Aux Etats-Unis chacun achète sa propre boîte. il y a donc une variété de boîtes. Ce n'est pas tout; on permet de mettre la boîte en n'importe quel endroit de la ferme, de sorte qu'à chaque tournée le facteur doit descendre de voiture pour prendre dans la boîte les objets de correspondance, et il doit en faire autant lorsqu'il distribue le courrier.

Nos boîtes sont construites de façon à ce que le facteur rural ne soit point obligé de descendre de voiture. J'ai constaté de plus aux Etats-Unis que bien souvent le courrier est déposé soit sur le siège, à côté du facteur, soit au fonds de la voiture, tandis qu'au Canada le facteur est muni d'un sac dans lequel il dépose le courrier sans être obligé de descendre de sa voiture et sans qu'il y ait aucun danger d'égarer une partie quelconque des objets mis à la poste. Au Canada, les boîtes sont fournies par le Gouvernement qui les achète pour ainsi dire au prix de revient, tandis qu'aux Etats-Unis, elles sont fournies par les clients qui choisissent celles qu'ils aiment le mieux.

L'hon. M. MARCIL: La boîte canadienne est-elle ouverte?

L'hon. M. CASGRAIN: Elle se ferme, mais pas à clef. Partageant en cela l'avis des spécialistes en la matière, nous considérons que si les facteurs étaient obligés, à chaque levée, d'ouvrir les boîtes et de les refermer à clef, le service de la poste se trouverait considérablement retardé.

A l'heure actuelle, il existe au Canada 3,337 itinéraires ruraux départis comme suit entre les différentes provinces: île du Prince-Edouard, 168; Nouveau-Brunswick, 219; Nouvelle-Ecosse, 127; Québec, 633; Ontario, 1,904; Manitoba, 86; Saskatchewan, 56; Alberta, 82; Colombie-Anglaise, 62. Le nombre des itinéraires ruraux établis dans chaque province au cours du dernier exercice, c'est-à-dire du 1er avril 1914 au 31 mars 1915, est comme suit: île du Prince-Edouard, 23; Nouvelle-Ecosse, 27; Nouveau-

Brunswick, 47; Québec, 233; Ontario, 292; Manitoba, 30; Saskatchewan, 11; Alberta, 21; Colombie-Anglaise, 11; soit un total de 695.

Du 1er avril 1915 à la fin de février dernier, l'on a établi 425 nouveaux itinéraires répartis comme suit: île du Prince-Edouard, 11; Nouvelle-Ecosse, 26; Nouveau-Brunswick, 16; Québec, 207; Ontario, 99; Manitoba, 16; Saskatchewan, 18; Alberta, 23, et Colombie-Anglaise, 10.

Pour les trois dernières années, la création d'itinéraires ruraux a accru de \$855,000 les dépenses du ministère, de sorte que l'augmentation qu'accuse un des chefs de la dépense des Postes s'explique par l'établissement de ces itinéraires ruraux qui, le comité le reconnaîtra sans doute, sont dans l'intérêt de la population en général.

M. MACLEAN (Halifax): Quelle est la moyenne de l'augmentation qu'accuse le service de la poste rurale en une région donnée par rapport au coût de l'ancien service dans la même région? Le ministre cite des chiffres qui ne renseignent guère le comité.

L'hon. M. CASGRAIN: Je tâcherai de fournir ce renseignement au cours de mes observations. Je ne suis pas en mesure de le donner ce moment. Depuis trois ans, la poste rurale a coûté \$855,000 de plus que l'ancien service.

M. SINCLAIR: Quel est le chiffre de l'augmentation pour la période entière?

L'hon. M. CASGRAIN: Celle que je signale la couvre entièrement.

M. MACDONALD: Quel en est le chiffre pour le dernier exercice?

L'hon. M. CASGRAIN: Je le dirai un peu plus tard.

M. TURRIFF: Le ministre peut-il nous dire quelle règle l'on suit dans l'établissement de ces itinéraires? D'après les chiffres qu'il a cités, l'île du Prince-Edouard, dont la population est peu nombreuse, a presque autant d'itinéraires que la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. CASGRAIN: Les itinéraires sont établis par le préposé de ce service. Quand on demande l'établissement de la poste rurale, ce fonctionnaire se rend sur les lieux, et si la moitié des gens à être desservis est favorable à la demande, il y est fait droit. Si l'on a établi dans l'île du Prince-Edouard presque autant d'itinéraires ruraux que dans la Nouvelle-Ecosse,